

Questions orales

M. Andre: Si le député s'intéresse vraiment au projet de loi C-22, à ses dispositions, à ses répercussions sur la fabrication de médicaments, sur la recherche et sur les soins de santé dont bénéficient les Canadiens, il collaborera avec la Chambre au renvoi au comité de ce projet de loi qui fera l'objet de tous les débats requis par la procédure parlementaire.

LA POSITION DES MULTINATIONALES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, nous savons qui a influencé le ministre. M. Stettler, des multinationales américaines, a dit le mois dernier que le projet de loi du 7 novembre leur convient mieux que celui de juin. Il a prétendu que les peines prévues au projet de juin étaient trop sévères. Le ministre peut-il expliquer pour quelle raison les multinationales américaines préfèrent ce projet de loi-ci à celui de juin?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, parmi les personnes qui m'ont influencé au sujet de ce projet de loi il y a le Pr Philip Seeman, directeur du département de pharmacologie de l'Université de Toronto, qui a dit à Toronto hier:

Les personnes âgées sont gravement induites en erreur par les hommes politiques qui leur disent que les prix vont monter en flèche ou que leurs régimes provinciaux d'assurance-médicaments risquent d'être réduits, alors qu'elles sont maintenant privées de médicaments qui pourraient améliorer leur vie.

Nous voulons mettre un terme à cette privation.

Des voix: Bravo!

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LES MULTINATIONALES AMÉRICAINES PRÉFÈRENT LA LOI DU 7 NOVEMBRE

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, il est évident que le ministre a été influencé. Dans une émission télévisée de Radio-Canada le mois dernier, M. Stettler, des multinationales américaines, a dit que la loi du 7 novembre dernier leur est plus acceptable que celle du mois de juin. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi les multinationales américaines aiment mieux la loi du 7 novembre que celle du mois de juin?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai également été influencé par la lettre d'un lecteur parue dans le *Globe and Mail* de samedi, qui disait:

Père de deux enfants atteints de fibrose kystique, je trouve effarante la vague d'hystérie qui pousse les partis d'opposition entre autres à critiquer le projet de modification de la Loi sur les brevets.

Pour sa survie même, notre famille a besoin de médicaments plus nombreux et meilleurs. Les sociétés qui ne produisent que des médicaments génériques n'ont rien apporté à notre survie et n'apporteront rien plus tard non plus.

Toute mesure encourageant la mise au point de médicaments meilleurs mérite un appui universel.

Je suis d'accord avec le père de ces enfants malades, et avec le père de n'importe quel enfant malade qui veut obtenir plus de soins de santé au pays. Si la députée partage ce désir, elle va l'appuyer.

Des voix: Bravo!

• (1425)

LA PROPOSITION VISANT À PERMETTRE AU COMITÉ DE TENIR DES AUDIENCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question porte sur le même sujet et s'adresse au vice-premier ministre et leader du gouvernement à la Chambre. Avant le début de la période des questions, j'ai appris que le gouvernement avait refusé d'autoriser le comité chargé d'étudier ce projet de loi à aller à Halifax, Vancouver, Montréal et dans plusieurs autres villes et qu'il comptait imposer la clôture. Peut-il nous dire si la raison véritable pour laquelle il s'oppose à ce que les Canadiens des quatre coins du pays puissent discuter de ce projet de loi c'est que le gouvernement de Nouvelle-Écosse lui a demandé de le retirer estimant qu'il sert uniquement les intérêts des compagnies pharmaceutiques internationales et que les Néo-Écossais ne doivent pas être traités comme des cobayes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Pas du tout, monsieur le Président. Le fait est que nous avons longuement discuté dans le but d'élaborer une proposition. Le gouvernement a certainement fait une proposition très raisonnable en accordant un délai supplémentaire pour la deuxième lecture du projet de loi et en prévoyant certains déplacements. Il est parfaitement conforme au nouvel esprit de la réforme parlementaire d'envoyer un comité législatif dans diverses villes du pays, comme l'a demandé le Nouveau parti démocratique. En fait, nous avons proposé de prolonger l'étude de ce projet de loi de deux mois et demi si c'était nécessaire.

Nous voulons que le débat se poursuive afin que tous les Canadiens et tous les parlementaires comprennent bien toute la portée de cette mesure, et que tous les faits puissent être mis en lumière pour permettre aux Canadiens d'en juger. Néanmoins, les parties de l'opposition nous ont empêchés de faire progresser l'étude du projet de loi et de l'envoyer au comité pour qu'il y soit examiné à fond.

L'OPINION DES CANADIENS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le vice-premier ministre peut-il confirmer qu'au cours de ces négociations le gouvernement voulait, en fait, empêcher tout débat à la Chambre des communes une fois que le comité aurait tenu ses audiences à l'extérieur? Le ministre peut-il le confirmer? Mais surtout, reconnaît-il que le gouvernement de Nouvelle-Écosse, un gouvernement conservateur, s'est joint à des milliers de Canadiens pour exiger le retrait de cette mesure?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je m'étonne que le chef du Nouveau parti démocratique cherche à imposer sa façon de voir aux Canadiens. Le ministre de la Consommation et des Corporations a cité de nombreux experts en la matière qui appuient totalement l'initiative du gouvernement. On ne peut certainement pas dire que le gouvernement cherche à empêcher le débat lorsqu'il propose d'accorder jusqu'à deux mois et demi pour examiner ce projet de loi.